



Sainte-Cécile-de-Milton

Notre

Actualité

ÉDITION RÉGULIÈRE

No 127

Août 2026



Forum citoyen

17 septembre | 18h à 21h30

Places limitées

Informations | page 10



Citoyen, citoyenne,

Je tiens, au nom du Conseil, à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, au succès de notre Fête nationale. Votre participation en grand nombre a fait de cet événement un moment important pour toute notre communauté.

J'aimerais également féliciter tous nos finissants pour leur année scolaire, et ce, à tous les niveaux d'enseignement. Votre persévérance et vos efforts méritent d'être soulignés, et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans la poursuite de vos études ainsi que dans vos projets futurs.

J'en profite aussi pour rappeler que nos rues municipales sont partagées par de nombreux usagers, que vous soyez à pied, à vélo, en trottinette, en planche à roulettes, à moto ou en automobile. Je vous invite à faire preuve de prudence et de respect afin que chacun puisse se déplacer dans nos quartiers en toute sécurité.

Nous vous invitons également à profiter de nos formidables installations dans nos différents parcs, plus particulièrement dans le parc des Générations et des Citoyens. Beaucoup d'efforts sont déployés afin de rendre ces lieux agréables pour tous. Nous vous demandons de les utiliser avec respect, car ces installations vous appartiennent. Il est dommage de constater des gestes de vandalisme. Merci d'en être conscients et de nous aviser si vous en êtes témoins.

Enfin, vous êtes tous invités à notre dernière soirée de cinéma en plein air, qui se tiendra le mercredi 5 août. Ce sera une belle occasion de se rassembler et de partager un bon moment en famille ou entre amis.

L'équipe municipale vous souhaite à toutes et à tous un excellent été. Profitez-en pleinement et au plaisir de vous retrouver en septembre!

Vous êtes notre raison d'être.

Paul Sarrazin
Maire

Compte de taxes 2026

Dates d'échéances des versements:

- 5^e versement: 17 août 2026
- 6^e versement: 28 septembre 2026

Les versements hors délai portent intérêt de 12 %.



Gardez les yeux ouverts!

La Municipalité vous invite à nous signaler tout animal mort sur les routes ainsi que tout nid-de-poule nécessitant une intervention. Nous ferons de notre mieux pour intervenir dans les meilleurs délais.



Retrait progressif

des lignes téléphoniques
310-4141 et *4141



Poste de la MRC de La Haute-Yamaska
505 Rue Lewis Ouest, Waterloo, JOE 2N0
450 539-3252



En situation d'urgence, composez
immédiatement le 911.

Pour toute autre demande, utilisez ce numéro
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.



Lettre d'excuses officielle

Le Conseil municipal souhaite informer les citoyens qu'il a transmis une lettre d'excuses à Kiro le Clown à la suite des comportements irrespectueux adoptés par certains enfants lors de son spectacle présenté dans le cadre des festivités de la Fête nationale.

Le Conseil tient à lui offrir ses plus sincères excuses et le remercie pour son professionnalisme. Ces comportements ne reflètent pas les valeurs de respect et de civisme que notre communauté souhaite promouvoir.



13 juillet au 8 novembre

Fermeture 3^e Rang Est

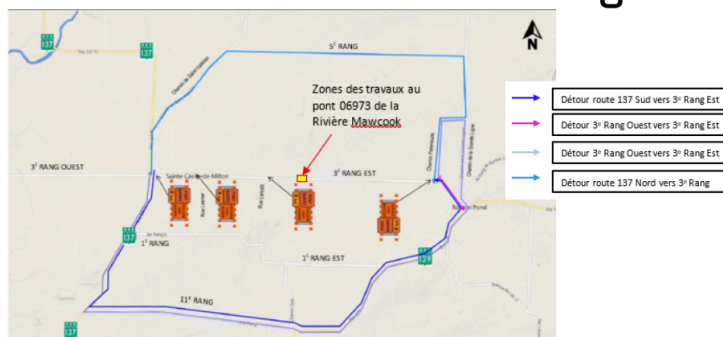
Travaux de construction
du pont P-20059



Sainte-Cécile-de-Milton

Zone des travaux et détours

Pour la fermeture du 3^e Rang Est



Sainte-Cécile-de-Milton



Sainte-Cécile-de-Milton

Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Nous avons constaté une confusion justifiée concernant l'application du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Avant de poursuivre les inspections, nous souhaitons donc apporter les précisions suivantes afin d'éviter toute ambiguïté.

Échéances de mise en conformité :

Piscines installées avant le 1er novembre 2010

- Doivent être conformes au plus tard le 30 septembre 2027

Piscines installées à partir du 1er novembre 2010

- Doivent être conformes

Nous vous invitons à consulter le document officiel pour plus de détails :

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/.../rc/s-3.1.02,%20r.%201>

Considérant que la réglementation vise des enjeux de sécurité, il n'est pas possible d'accorder un délai supplémentaire. En conséquence, les travaux doivent être effectués dans les plus brefs délais.

Les propriétaires qui ne se conforment pas aux normes peuvent s'exposer à des amendes pouvant être répétées tant que la non-conformité persiste. Le règlement provincial prévoit 500 \$ à 700 \$ pour une personne physique et 700 \$ à 1 000 \$ pour une personne morale.

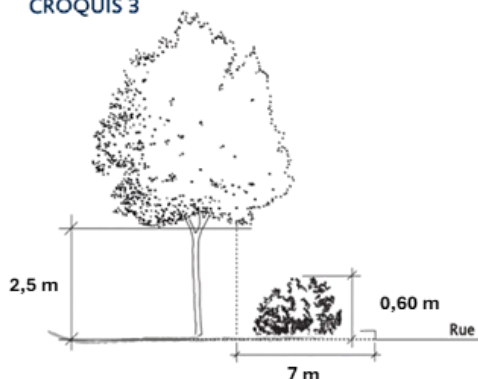
Triangle de visibilité

Un terrain d'angle doit comporter un triangle de visibilité. Ce triangle est constitué de 2 lignes droites d'une longueur de 7 mètres chacune, tracées le long de la ligne extérieure du pavage de chaque rue à partir de leur point de jonction et reliées par une ligne diagonale joignant leurs 2 autres extrémités, le tout tel qu'illustré au croquis 1.

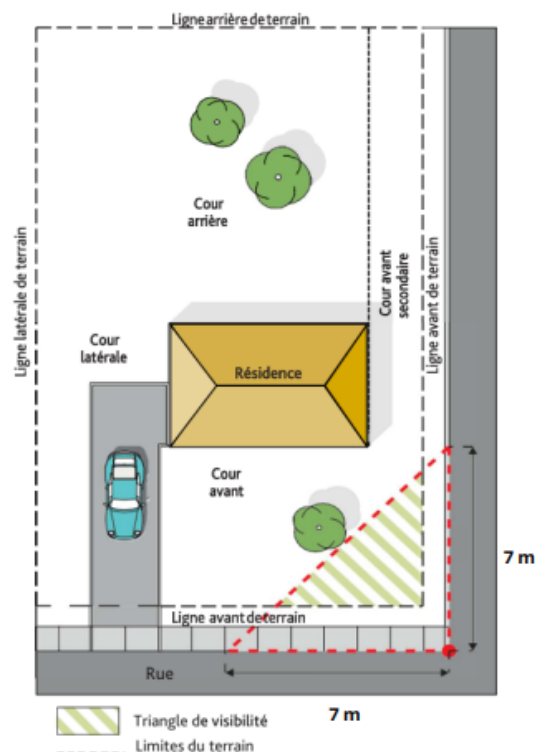
Un terrain à plusieurs intersections doit comporter un triangle de visibilité à chacune d'elles.

Malgré toute autre disposition, à l'intérieur d'un triangle de visibilité, rien ne doit obstruer la visibilité dans l'espace situé entre 0.60 mètre et 2.5 mètres au-dessus du niveau de la couronne des rues. Voir croquis 3.

CROQUIS 3



CROQUIS 1 (COUR AVANT SECONDAIRE)

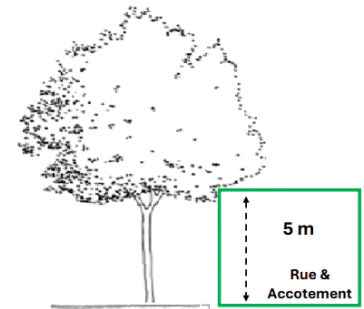


Dégagement de la voie publique

Afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, tout propriétaire doit maintenir ses arbres en bon état.

Tout arbre ou toute partie d'arbre pouvant représenter un danger doit être élagué ou abattu sans délai, notamment dans les cas suivants :

- Branches situées à moins de 5 mètres au-dessus de la chaussée;
- Branches mortes;
- Arbres morts;
- Arbres malades;
- Tout arbre présentant un risque pour la sécurité des personnes ou des biens.



De plus, un dégagement minimal de **5 mètres** au-dessus de la rue et de l'accotement doit être maintenu en tout temps, afin de permettre le passage sécuritaire des véhicules d'urgence (notamment les camions de pompiers) ainsi que des véhicules lourds.

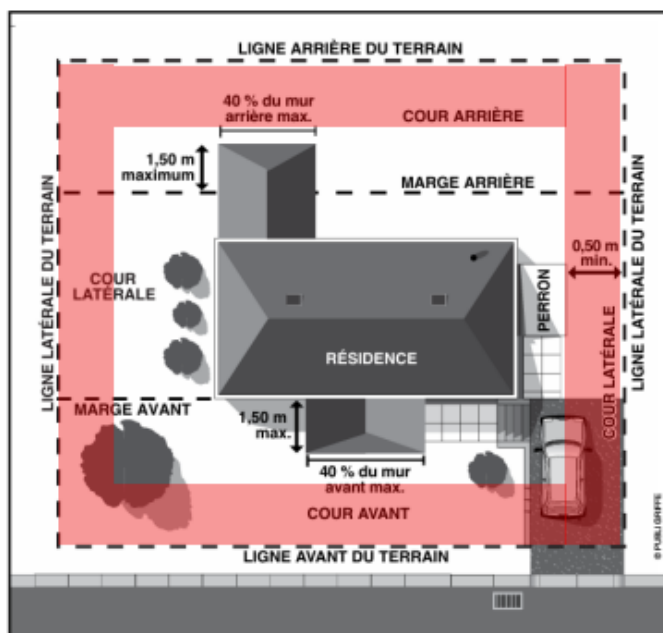
Nous vous remercions de votre collaboration afin de contribuer à la sécurité de tous.

Abattage d'arbres

À l'intérieur du périmètre urbain, dans une bande de largeur de 2m des lignes d'un terrain (croquis 1), l'abattage d'arbres de 100mm et plus de diamètre, mesuré à 1.3m du sol (croquis 2), est autorisé uniquement pour des situations suivantes:

- L'abattage d'arbres est requis pour la réalisation des travaux autorisés conformément aux règlements municipaux ou à des fins publiques;
- L'arbre cause ou peut causer des dommages à la propriété publique ou privée;
- L'arbre est considéré nuisible pour les lignes électriques ou des communication;
- L'arbre est dangereux ou mort;
- L'arbre est situé à moins de 3 m d'un bâtiment.

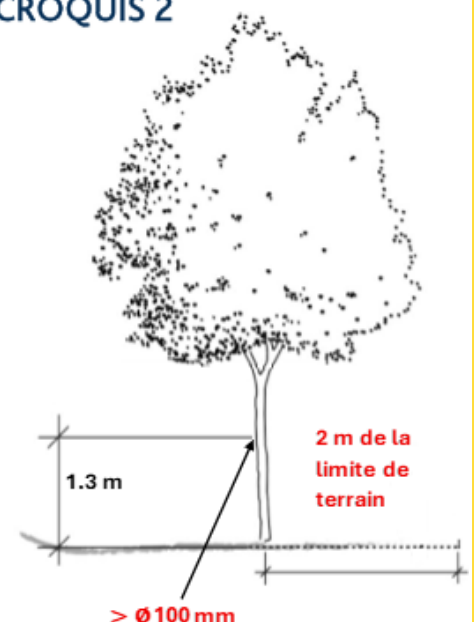
L'abattage d'un arbre visé par l'une de ces exceptions nécessite l'obtention préalable d'un permis.



2 m de la limite de terrain

CROQUIS 2

Formulaire
de demande de permis



Appel de projets en économie circulaire : 2e vague

Entre le 26 août et le 21 octobre 2026, les organisations à but non lucratif (OBNL), associations de voisins, coopératives, groupes de citoyens et entreprises privées sont invités à concevoir de nouveaux projets favorisant une consommation plus responsable en Haute-Yamaska.

Par exemple, un OBNL pourrait être porteur d'un nouveau projet de joujouthèque ou bien d'un atelier de réparation d'objets du quotidien.

Une entreprise pourrait se procurer un équipement lui permettant de transformer ses retailles, normalement vouées à l'enfouissement, pour les réintroduire dans sa production.

Nous avons hâte de découvrir vos idées!

Informations et inscription : <https://www.genedejeter.com/synergie/>



Écocentres : la terre n'est plus acceptée

Les deux écocentres situés à Granby et Waterloo n'acceptent plus les surplus de terre. Les citoyennes et citoyens sont invités à visiter les lieux alternatifs existant sur le territoire.

Saviez-vous que... depuis le 1er juillet, vous **devez** fournir une preuve d'identité **ET** une preuve de résidence pour accéder aux écocentres?

Pour réduire le temps d'attente sur place, préparez :

Votre permis de conduire, votre carte d'assurance maladie (RAMQ), votre compte de taxes ou toute autre preuve de résidence



5 À 7 FERMERS : tous les mercredis de l'été

Le rendez-vous hebdomadaire des producteurs et productrices de la région se poursuit, tous les mercredis de l'été, à La Ferme – Brasserie Rurale.

Le concept demeure le même : rassembler les productrices et producteurs agricoles dans une ambiance conviviale et offrir un moment pour décrocher du quotidien.

En plus des rencontres habituelles qui se dérouleront jusqu'au 30 septembre, le comité organisateur est heureux d'offrir cette année un programme de rendez-vous spéciaux.

Visitez le site des 5 à 7 fermiers pour en savoir plus : <https://monteregion.upa.qc.ca/5-a-7-fermiers>

Partez sur la nouvelle Route des artisans des alcools

La région de La Haute-Yamaska accueille des artisans passionnés qui transforment le terroir en produits d'exception.

Avec sa toute nouvelle Route des artisans des alcools, le Réseau des Haltes gourmandes vous invite à découvrir 13 vignobles, cidreries, microbrasseries, hydromelleries et distilleries, accessibles pour des arrêts gourmands et conviviaux tout au long de la saison.

Découvrir la route :

<https://haltesgourmandes.ca/tournees-gourmandes/route-artisans-des-alcools/>



Présentée par

Desjardins

Propulsée par

RÉSEAU VÉLO YAMASKA

mrc La Haute Yamaska
Propriétaire de nature

Granby
Ville rayonnante

Sépaq
Parc national de la Yamaska

L'ESTRIADE

LA NUIT

Soirée festive et gratuite

La nuit s'illumine à vélo.

Lumières · Vélos décorés · Camion de rue

12 septembre 2026

Dès 17h au Parc Daniel-Johnson, Granby

Entrée gratuite · Parcours à vélo sur inscription

Inscriptions

Gagnants récupiles



Voici les heureux gagnants du concours RÉCUIPILS: Gabrielle Lussier et Ayden Poulin qui se méritent un certificat cadeau de 200\$ dans une boutique de sport de leur choix. Merci à tous les élèves qui contribuent à prendre soin de notre planète en rapportant des piles à l'école! Vous êtes de bons écocitoyens!

Sur la photo, de gauche à droite :

- Olivier Pierson, adjoint aux communications de Mme Andréanne Larouche, députée de Shefford;
- Gabrielle Lussier, élève de 6e année;
- Ayden Poulin, élève de 4e année;
- Audrey Blanchette, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications.

Crédit photo: Rébecca Vandal



La plantation des élèves de 6e année de l'école primaire de Sainte-Cécile-de-Milton, 18^e année.

Un projet rassembleur et symbolique qui marque le passage des finissants, rendu possible grâce à l'engagement de plusieurs collaborateurs et commanditaires du milieu.

Merci au comité AgirVert, J-C Ostrowski Spécialiste du Décor Extérieur, Lacoste Paysagiste Inc., Les Vivaces d'Émilie, la Cidrerie Milton et l'école Sainte-Cécile. La plantation est située au 31 rue Principale sous les arbres.

Merci à tous les collaborateurs et commanditaires pour leur précieuse contribution à ce projet porteur pour notre communauté.



Sacs disponibles gratuitement à l'entrée des sentiers Milton

Les sentiers Milton

Votre chien doit être en laisse en tout temps lors de votre promenade. Merci de respecter les règlements de sécurité.





Se protéger des piqûres de tiques

Le meilleur moyen de se protéger des maladies transmises par les tiques est d'éviter de se faire piquer lors d'activités de plein air telles que le jardinage, les randonnées en forêt, le golf, la chasse, la pêche, ou le camping.

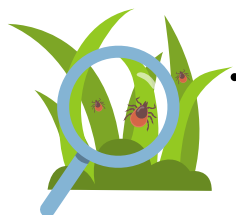
Les tiques ne sautent pas, ne volent pas et ne se laissent pas tomber d'une surface en hauteur (par exemple, une branche). Elles peuvent cependant s'agripper à vous ou à votre animal de compagnie lorsque vous êtes en contact avec des végétaux dans un jardin, un aménagement paysager, dans les forêts, les boisés, les herbes hautes et les parcs.

Afin d'éviter les piqûres de tiques lorsque vous pratiquez des activités extérieures :

- Portez des vêtements longs de couleur claire, des souliers fermés et couvrez-vous le mieux possible (par exemple, en entrant le bas de vos pantalons dans vos chaussettes et votre chandail dans votre pantalon).
- Utilisez un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine. Pour ce faire, suivez les conseils d'utilisation du chasse-moustiques.
- Privilégiez la marche dans les sentiers dégagés.

Au retour d'une activité extérieure, pour repérer une tique :

- Examinez tout votre corps.
- Prenez un bain ou une douche dès que possible, idéalement dans les deux heures suivant l'activité extérieure, pour vérifier la présence de tiques. Cela permettra également d'enlever les tiques qui ne seraient pas solidement attachées à la peau. Profitez aussi de l'heure du bain pour examiner les enfants.
- Faites-vous aider par une autre personne ou utilisez un miroir pour examiner les parties moins visibles, comme le dos.
- Examinez votre équipement (sac à dos, manteau, etc.). Cette précaution vise à éviter d'introduire une tique dans votre maison, où elle pourrait piquer quelqu'un ou un animal domestique.
- Éliminez les tiques sur vos vêtements en mettant ceux-ci dans la sècheuse à température élevée pendant 10 minutes. Si les vêtements sont trop sales pour être mis à la sècheuse directement, lavez-les à la machine à l'eau chaude, idéalement pendant au moins 40 minutes. Ensuite, mettez-les à la sècheuse à température élevée, pendant au moins 60 minutes. Les vêtements doivent être complètement secs.



La rage, c'est mortel

Animal sauvage blessé, malade ou mort : quoi faire?

Si vous apercevez un raton laveur, une mouffette ou un renard qui semble désorienté, agressif, blessé ou retrouvé mort, ne tentez pas d'intervenir vous-même.

Contactez le ministère de la Faune au 1 877 346-6763 ou en remplissant le formulaire en ligne (en tout temps) :

<https://formulaires.mtess.gouv.qc.ca/.../Debu.../380000/SMMB>.

Votre signalement est important pour la surveillance de la rage du raton laveur et la protection de la santé publique.

Pour en savoir plus :

Consulter la page officielle du Gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/>

Merci de votre collaboration



**Tricot, artisanat et placotage...
En mode estival**

Mardi dès maintenant
13h00 à 15h00

Sous le gazébo du parc des Citoyens ou
à la salle communautaire
(en cas de météo défavorable)

Sans inscription
Gratuit

Financé par le gouvernement
du Canada par le biais du programme
Nouveaux Horizons pour les aînés

Canada

UNE MUNICIPALITÉ CRAQUANTE
miltonqc.ca

Merci!

**Bénévoles
test d'eau**

Sainte-Cécile-de-Milton

Le Parc des Générations

Le parc a maintenant son affichage permanent.



Merci aux bénévoles

L'été est très chaud jusqu'à maintenant. On tient à remercier nos précieux bénévoles qui passent faire les tests des jeux d'eau depuis le mois de juin. C'est grâce à vous que les citoyens peuvent se rafraîchir.



Forum citoyen

Renouvellement des politiques municipales

CONFIRMEZ VOTRE PRÉSENCE POUR NOUS
AIDER À ORGANISER UN FORUM À VOTRE IMAGE !

Forum citoyen - 17 septembre | 18h à 21h30

Votre opinion compte! Venez partager vos idées et votre vision de l'avenir de Sainte-Cécile-de-Milton lors de notre forum citoyen.

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire via le lien ci-dessous ou en téléphonant au 450 378-1942, poste 126.

Les places sont limitées. Réservez la vôtre dès aujourd'hui!



Camp de jour 2026



Bravo à l'équipe du camp de jour 2026

L'équipe du camp de jour a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation face aux nombreux changements mis en place dès le début de l'été, notamment l'implantation de la plateforme Qidigo, l'ajout d'un local d'apaisement, l'absence de sorties estivales ainsi que les travaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Alors qu'il ne reste que quelques jours avant la fin du camp, nous avons déjà hâte de retrouver cette belle équipe l'an prochain.

Nous souhaitons également souligner le **travail exceptionnel de Boréale** (Alice), coordonnatrice du camp de jour. Cet été marquait **sa 9^e année d'implication**, et son expérience contribue grandement à la qualité des services offerts aux jeunes de notre municipalité.

Merci à toute l'équipe pour votre excellent travail!

Août 2026

05		Collectes des ordures ménagères et des matières organiques
05		Cinéma en plein air Parc des Générations dès 20h
12		Collectes des matières organiques et des matières recyclables
14		Fin du camp de jour
17		Séance publique du conseil 19 h Salle communautaire. Bienvenue à tous!
19		Collecte des matières organiques
26		Collectes des matières organiques et des matières recyclables

Septembre 2026

02		Collectes des ordures ménagères et des matières organiques
08		Toast & Café, 50 ans et + 8 h 30 Salle communautaire
09		Collectes des matières organiques et des matières recyclables
14		Séance publique du conseil 19 h Salle communautaire. Bienvenue à tous!
16		Collecte des matières organiques
17		Forum citoyen sur inscription seulement 18h à 21h30 Salle communautaire
23		Collectes des matières organiques et des matières recyclables
30		Collectes des ordures ménagères et des matières organiques

Deviens donneur de sang



**Collecte le 3 mars
2027**

À la salle communautaire

Les personnes inscrites sur la liste d'intérêt
seront contactées prochainement.



Conseil Municipal

Paul Sarrazin, maire
450 378-1942 | 450 777-6717 | maire@miltonqc.ca

Ginette Prieur, conseillère siège 1
450 531-6517 | gprieur@miltonqc.ca

Sylvain Roy, conseiller siège 2
450 775-3600 | sroy@miltonqc.ca

Johanna Fehlmann, conseillère siège 3
579 488-7706 | jfehlmann@miltonqc.ca

Jacqueline L. Meunier, conseillère siège 4
450 378-6809 | jlmeunier@miltonqc.ca

Pierre Bernier, conseiller siège 5
450 776-6218 | pbernier@miltonqc.ca

Sylvain Goyette, conseiller siège 6
450 777-1346 | sgoyette@miltonqc.ca



Heures d'ouverture de l'Hôtel de ville

Lundi, mercredi et jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h30
Mardi: 8h à 12h et 13h à 17h30

Administration

Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier
450 378-1942 poste 122 | direction@miltonqc.ca

Sofiane Fiala, directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint et responsable de l'urbanisme
450 378-1942 poste 132 | urbanisme@miltonqc.ca

Sylvain Maurice, surintendant des travaux publics
450 378-1942 poste 133 | travauxpublics@miltonqc.ca

Jonathan Séguin, préposé aux travaux publics
450 378-1942 poste 133 | travauxpublics@miltonqc.ca

Audrey Blanchette, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications
450 378-1942 poste 126 | viecommunautaire@miltonqc.ca

Andréa Olivarez, adjointe à la direction - Greffe/ Trésorerie
450 378-1942 poste 127 | comptabilite@miltonqc.ca

Marie-Ève Brunet, réceptionniste - perceptions et archives
450 378-1942 poste 121 | mun@miltonqc.ca

Simon Charest, inspecteur
450 378-1942 poste 130 | inspection@miltonqc.ca